Tu veux qu'on en parle, Bob?

Serge Bastin est éco-conseiller et médiateur à Espace Environnement. Pour lui, la meilleure solution au bruit vécu comme une nuisance n'est pas tant technique qu'humaine, faite de dialogue et de compréhension. Interview d'un pro pacifique.

Face à la nuisance que peut représenter le bruit, le réflexe est souvent de mesurer et de se plaindre. À Espace Environnement, vous proposez une autre approche...

Oui. Le bruit est la nuisance la plus sournoise mais aussi la plus fréquente. On n'en entend pas beaucoup parler – c'est le cas de le dire – tant il est permanent et commun. Or, les limites physiologiques de l'oreille sont fréquemment dépassées, et du point de vue psychologique ça peut réellement taper sur le système.

Dans la plupart des dossiers relatifs au bruit, il n'y a pas de solution technique ou juridique clé sur porte. La majorité des normes édictées sont outrepassées parce qu'actuellement difficilement applicables. Donc il faut trouver une solution humaine, un dialogue en mettant les gens autour de la table. On appelle cela la médiation, c'est notre spécialité.

Vous avez un exemple?

Il y en a de nombreux. Il y a quelques années, j'ai dû gérer un différend à Pont-à-Celles. Les habitants de l'entité se plaignaient auprès du bourgmestre du bruit occasionné par les canons agricoles pour chasser les oiseaux. Le nombre de plaintes fut tel que le bourgmestre pris une ordonnance de police interdisant pour deux mois l'utilisation de tous les canons. Réaction immédiate : les 120 agriculteurs de l'entité se sont adressés à leur fédération afin de faire pression sur la commune. Quand je suis arrivé, j'étais confronté à une véritable guerre de tranchée, les habitants se faisant justice eux-mêmes. Des riverains exaspérés volaient ou cassaient les canons, et les agriculteurs – en réponse – poussaient la voiture des coupables dans le fossé.

Après enquête, je me suis aperçu que le droit ne prévoyait rien concernant les canons, et d'un point de vue technique il n'y avait pas d'alternative efficace et réalisable.

Alors que faire?

La seule possibilité est de mettre en place une Commission de concertation, un dialogue entre les personnes. Après les avoirs rencontrés séparément, j'ai donc réuni autour de la table des représentants des habitants et des agriculteurs, mais aussi de la commune, de la police, et des experts. La première étape est d'essayer de comprendre l'autre, de cerner son univers. À ce moment, on se rend compte que chacun a de bonnes raisons. Les agriculteurs, souvent désignés comme les vilains petits canards, ont des obligations imposées par l'extérieur, des quo-

tas à respecter. Ils sont nés là et acceptent mal les plaintes des néoruraux. Les habitants, eux, en ont marre que les canons réveillent sans cesse leur enfant, ils deviennent fous lorsqu'ils doivent se concentrer. Le tout est donc d'éveiller la compréhension, l'écoute et le dialogue. Ce n'est pas évident. À la première réunion, le bourgmestre tremblait et avait demandé à la police d'être sur ses gardes. Mais une fois la vision globale atteinte, la seconde étape est de trouver un terrain d'entente. On a réussi. Finalement, après plusieurs réunions, il a été décidé de réglementer l'usage des canons et d'interdire ceux qui ne peuvent être réglés. Désormais, ces appareils ne peuvent être utilisés qu'entre 7 et 20 heures et à minimum 400 mètres de toute habitation. De plus, la coordination des canons devra continuer puisque l'article de police précise qu'il doit s'écouler au moins dix minutes entre deux explosions successives.

Il y a là un côté éducatif, non?

Oui, c'est d'apprendre à s'impliquer dans la recherche de solutions et non d'aller se plaindre auprès de papa, ou de la commune en l'occurrence. Le fait que les gens s'organisent, se structurent, agissent sans nuire, participent à la vie collective par des propositions constructives va dans le sens d'une démarche proactive, citoyenne.

Les éco-conseillers présents dans les communes ont là un rôle important à jouer. Mais le jouent-ils?

À la base, l'éco-conseiller doit être un médiateur, un communicateur, un conciliateur. Il y est d'ailleurs en partie formé. Dans les faits ce n'est pas si facile, notamment parce qu'organiser une médiation nécessite d'être indépendant. Les éco-conseillers en entreprise veillent à l'application des réglementations mais sont malgré tout soumis à des contraintes économiques : image, productivité... Les éco-conseillers communaux sont en première ligne pour gérer les conflits sur leur territoire. Ils peuvent toutefois se retrouver démunis face à un problème ou cesser de représenter, pour les parties concernées, un interlocuteur approprié. Dans certains dossiers techniques plus conflictuels, il vaut donc mieux faire appel à un médiateur extérieur. C'est le rôle d'Espace Environnement. C'est rarement évident mais la médiation et la gestion de conflits sont une magnifique loupe sur la nature humaine.

Propos recueillis par Christophe Dubois

Espace Environnement, 29 rue de Montigny à 6000 Charleroi (071 300 300 – espace@brutele.be) – www.espace-environnement.be.

